

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 04 avril 2018 à 18 heures conformément aux convocations du 26 mars 2018.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 12 avril 2017 ; compte administratif 2017 ; compte de gestion 2017 ; budget primitif 2018 ; questions diverses.

Séance du 04 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 26 mars 2018.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Valérie VESCHAMBRE, Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIAL ;

Excusée : Madame Ornella MIMY ;

Procuration : de Madame Ornella MIMY à Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ ;

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2018/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur André FEUNTEUN est élu président pour l'examen du compte administratif 2017.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2017 de 940,62 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 25/04/2018

transmise au Préfet le 26/04/2018

2018/002 – COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : affichée le 25/04/2018

transmise au Préfet le 26/04/2018

2017/004 – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2018.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 140,62 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 25/04/2018

transmise au Préfet le 26/04/2018

Adoption des délibérations n°2018-001 à 2018-003

Fin de la séance à 18 heures 45.

Le Maire,



Jean-Claude ROCHE.